

Chers parents,

La rentrée scolaire approche à grands pas! Vous avez sûrement remarqué les travaux de construction sur le chemin Eardley. Difficile de les manquer! En collaboration avec la Ville de Gatineau et le service de police, nous avons établi des règles de sécurité que vous devrez respecter en tout temps durant les travaux qui s'échelonnent jusqu'à la mi-octobre, à moins d'indications contraires venant de notre part. Nous comprenons que la situation est loin d'être optimale. Toutefois, **la sécurité de nos élèves, de vos enfants** doit demeurer la priorité et, grâce à la collaboration de tous, nous parviendrons à faciliter l'accès à l'école.

Sachez qu'il y aura de la surveillance policière durant la première semaine et au besoin pour le mois de septembre. De plus, les brigadiers adultes seront en poste pour assurer la traversée des rues en toute sécurité. Enfin, deux signaleurs dirigeront la circulation en alternance et un autre vous dirigera vers le débarcadère. Cela pourrait néanmoins congestionner le chemin Eardley; il faudra alors prévoir plus de temps pour vos déplacements.

Règles à respecter du 3 septembre jusqu'à la fin des travaux :

- Il est souhaitable, si cela est possible, de venir à l'école en marchant avec votre enfant. Vous devrez utiliser le trottoir longeant la cour d'école sur le chemin Eardley ainsi que celui de la rue Dalhousie et de la rue Brook.
- Si la distance de marche est trop longue et que vous devez utiliser votre voiture, sachez qu'il sera interdit de vous stationner le long du chemin Eardley ainsi que sur la rue Brook. **En ce qui concerne la rue Dalhousie, il sera interdit de vous y stationner entre 8h15 et 8h50 ainsi qu'entre 15h40 et 16h10.** Pendant ces heures, cet emplacement est strictement réservé aux autobus scolaires. Vous devrez vous stationner dans les rues avoisinantes et emprunter les trottoirs pour vous rendre jusqu'à la cour de l'école.
- Pour faciliter l'arrivée des élèves le matin, un débarcadère longeant la cour d'école sur le chemin Eardley sera mis en place et des éducatrices y assureront la sécurité. **Ce sera une zone de débarquement seulement : vous ne pourrez pas vous stationner à cet endroit.** Pour économiser du temps et éviter un embouteillage, vous devrez avancer votre voiture jusqu'au bout du débarcadère. L'éducatrice ouvrira la porte de l'auto et votre enfant sortira de la voiture. Cette façon de procéder s'apparente à un système de valets à l'hôtel, mais sans obligation de pourboire! Assurez-vous que votre enfant ait son sac d'école et sa boîte à lunch avec lui dans la voiture. Ce dernier devra sortir du côté du trottoir. Aucun enfant ne devra sortir du côté de la rue.
- À la fin des classes, vous devrez vous stationner dans les rues avoisinantes et emprunter les trottoirs pour vous rendre jusqu'à la porte de l'entrée principale. Il vous sera interdit de vous stationner le long du chemin Eardley ainsi que sur la rue Brook. Pour la rue Dalhousie, il faudra respecter les heures d'interdiction en fonction du transport scolaire.

Merci de consulter le plan de sécurité en pièce jointe. Ce plan a été conçu de façon à ce que ce soit plus facile pour vous de visualiser les règles de sécurité à respecter. **Il en va de la sécurité de vos enfants.**

Pour toutes questions ou suggestions, veuillez communiquer au secrétariat.

Grâce à votre collaboration, nos élèves se sentiront en sécurité. Encore merci de votre compréhension. Nous vous souhaitons une belle rentrée scolaire.



Lison Montambeault
Direction



Mélanie Hall
Directrice adjointe

Plan de sécurité École internationale du Village - Immeuble St-Paul

En vigueur du 3 septembre 2019 jusqu'à la fin des constructions.

La sécurité de vos enfants est la priorité!

L'entrave peut changer de côté dépendamment des travaux de l'Entrepreneur.

Signaleur de l'Entrepreneur pour diriger les parents vers la zone de débarquement.

Les voitures ne doivent pas être stationnées afin de conserver la fluidité du débarquement des enfants.

Valets pour marcher avec les enfants.

Signaleur de l'Entrepreneur pour faire sortir les véhicules de l'aire de débarquement.

Stationnement sur rue est disponible du côté ouest de l'école.

RUE DALHOUSIE
Interdiction de stationner entre 8h15 et 8h50 ainsi qu'entre 15h40 et 16h10.
Débarcadère des autobus
Strictement réservé aux autobus

